

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME D'ARBONNE LA FORÊT

Par arrêté n° 2017- 83 du 16 mai 2017, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme d'Arbonne la Forêt.

A cet effet, M. Jean BAUDON a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Melun comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Arbonne la Forêt pour une durée de 31 jours, du 7 juin 2017 à 14 H au 8 juillet 2017 aux jours et heures habituels d'ouverture :

Le lundi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Le mercredi : de 14h00 à 16h30

Du jeudi au vendredi : de 09h00 à 12h00

Le samedi : de 10h00 à 12h00

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie d'Arbonne la Forêt:

- Le 9 juin 2017 de 9 H à 12 H
- Le 17 juin 2017 de 9 H à 12 H
- Le 26 juin 2017 de 14 H à 16 H 30
- Le 5 juillet 2017 de 16 H 30 à 19 H 30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit aux commissaire-enquêteur au lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail à [plu-arbonne77630@orange.fr](mailto:plu-arbonne77630@orange.fr)

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public.